

12 novembre 2008

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

EGIDE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C2013 du 6 novembre 2008

Par courrier du 4 novembre 2008, complété par un courrier du 6 novembre, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« M. Antoine Dréan agit seul, envisage d'accroître sa participation, mais n'envisage pas une prise de contrôle de la société. Une assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 29 octobre 2008 a coopté au conseil d'administration M. Antoine Dréan qui n'envisage pas, de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance de la société EGIDE. »
